

L'autorégulation de la Radiodiffusion télévision  
ivoirienne (RTI) au prisme de l'information politique et  
du jeu démocratique en Côte d'Ivoire.

# Communication en Question

www.comenquestion.com

no 22, Novembre / Décembre 2025

ISSN : 2306 - 5184

---

**L'autorégulation de la Radiodiffusion  
télévision ivoirienne (RTI) au prisme  
de l'information politique et du jeu  
démocratique en Côte d'Ivoire.**

*Self-regulation of Radiodiffusion Télévision Ivoirienne  
(RTI) through the lens of political information and the  
democratic process in Côte d'Ivoire.*

---

26

**AGOH Mognyssan Sandrine**

**Enseignante-Chercheure**

Université Alassane Ouattara

Email : [sandrine.agoh@yahoo.fr](mailto:sandrine.agoh@yahoo.fr)

**DJADOU Ané Armel**

**Enseignant-Chercheur**

Université Alassane Ouattara

Email : [d.anearmel@yahoo.fr](mailto:d.anearmel@yahoo.fr)

**YEO Singuê Cynthia Geneviève**

**Doctorante**

Université Alassane Ouattara

Email : [cynthia.yeo2014@gmail.com](mailto:cynthia.yeo2014@gmail.com)

### **Résumé**

Comme tout média de service public, la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne a pour mission d'informer de manière indépendante et impartiale, en proposant des contenus diversifiés qui renforcent la cohésion sociale et la démocratie. Cet article défend l'idée, selon laquelle, un service d'autorégulation sur les antennes de la RTI vise à l'inciter à servir l'intérêt général. Pour comprendre le rôle de la médiation de l'information de l'audiovisuel de service public, nous avons convoqué la théorie des usages et gratifications développée par Elihu Katz pour observer les pratiques et les attentes des téléspectateurs. Cette étude est, à ce titre, un questionnement sur les enjeux qui découlent de l'instauration d'un organe de régulation interne. Elle porte plus spécifiquement sur l'analyse qualitative des courriels des publics résumés dans les rapports annuels de la médiation.

**Mots-clés :** Public ; Information ; Démocratie ; Médiation audiovisuelle ; Médias de service public.

### **Abstract**

Like any public service media outlet, Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI) has a mission to provide independent and impartial information, offering diverse content that strengthens social cohesion and democracy. This article argues that a self-regulation service on RTI channels aims to encourage it to serve the public interest. To understand the role of mediation in public service broadcasting, we drew on Elihu Katz's uses and gratifications theory to observe viewers' practices and expectations. This study therefore questions the issues arising from the establishment of an internal regulatory body. More specifically, it focuses on the qualitative analysis of emails from the public summarized in the annual mediation reports.

**Keywords:** Public, Information, democracy, audiovisual mediation, public service media.

# L'autorégulation de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI) au prisme de l'information politique et du jeu démocratique en Côte d'Ivoire.

## Introduction

La responsabilité sociale des structures de régulation audiovisuelles qu'elle soit interne ou externe dans les médias, intéresse la recherche en sciences de l'information et de la communication (SIC), surtout les travaux portant sur les organisations éthiques et déontologiques et le journalisme. Les problématiques sur le traitement de l'information et la responsabilité sociale des entreprises ou Groupes de médias sont en effet d'ordre éthique et déontologique. L'information, surtout politique, se trouvant au point de convergence entre le droit du public d'être informé, c'est-à-dire à recevoir une meilleure connaissance d'une situation ou des faits en vue de la participation du citoyen à la vie démocratique. Pouvoir politique et journalisme sont deux éléments de la société « *largement consubstantiels parce que liés par des phénomènes tels que la publicisation, la politisation et la polarisation* »<sup>1</sup> (Gerstlé et Piar, 2016). Les journalistes ont une responsabilité sociale dont ils ne peuvent se départir. Cette réalité est valable pour les entreprises de médias de manière générale, que pour les médias audiovisuels de service public de façon particulière.

28

L'une des références sur les questions de responsabilité sociale reste Carroll (1991). De fait, la pyramide de Carroll présente quatre niveaux de responsabilités : économiques, légales, éthiques et discrétionnaires. Pour des raisons heuristiques, cette étude aborde la dimension éthique de la pyramide en raison des données recueillies dans les différents rapports de la médiation de l'information de la Radiodiffusion télévision

---

<sup>1</sup> La publicisation indique le processus par lequel l'unité sociale concernée reconnaît son existence en tant que problème, en tant qu'écart par rapport à une situation désirable. La politisation est un travail qui consiste à affecter à une autorité publique la prise en charge du problème ainsi publiquement reconnu. La polarisation ajoute à l'articulation et à l'agrégation des demandes l'idée d'un affrontement entre politiques portées par des groupes antagonistes.

ivoirienne (RTI)<sup>2</sup>. Le rôle que jouent les médias, dans la société aujourd'hui, est patent sur la vie politique, sur l'émergence d'une opinion publique, sur l'analyse du comportement de ceux qui produisent l'information et de ceux qui la reçoivent.

Cette étude se propose de comprendre comment l'autorégulation installée sur les antennes du groupe de télévision de service public ivoirien (RTI) pourrait contribuer à la pratique d'un journalisme crédible et éthique dans un contexte social influencé par l'agenda politique. Il serait intéressant d'insister sur le mécanisme de fonctionnement des structures de régulation internes, afin de savoir si elles s'inscrivent dans la dynamique d'une presse étatique conforme aux principes fondamentaux du code déontologique. La RTI a souvent été accusée d'être à la solde des régimes au pouvoir, ce qui a affecté bien évidemment pendant longtemps sa réputation dans la population ivoirienne. Les allégations faites tiennent compte de la fonction de l'institution dont l'indépendance et le financement dépendent directement du gouvernement représenté par le Ministère de la Communication.

Le problème soulevé par cet article réside dans le déséquilibre du traitement de l'information et du non-respect du caractère de service public de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne, qui exige que les normes en matière d'éthique journalistique soient rigoureusement respectées, de manière générale surtout dans le traitement de l'information politique.

Ce constat permet de souligner le rôle social dévolu aux médias audiovisuels de service public et aux

---

<sup>2</sup> La RTI (Radiodiffusion Télévision Ivoirienne) est le groupe audiovisuel public national de Côte d'Ivoire, créé en 1962 avec pour mission d'informer, d'éduquer et de divertir le public sur ses différentes chaînes (RTI 1, RTI 2, La 3) et radios (Radio Côte d'Ivoire, Fréquence 2) ainsi que via ses plateformes numériques (RTI Play, RTI Info).

## **L'autorégulation de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI) au prisme de l'information politique et du jeu démocratique en Côte d'Ivoire.**

professionnels de l'information, qui consiste à rechercher, collecter, traiter et diffuser l'information d'intérêt public nécessaire à l'existence et au maintien de la vie démocratique. Ce faisant, les journalistes doivent faire fi de leurs intérêts personnels et de leurs préjugés. L'accomplissement de cette mission qui leur est assignée nécessite de leur part intégrité et indépendance, afin d'informer le public des événements, des questions d'intérêt public et de relater le plus fidèlement possible les faits qui ont cours dans la société.

Cette absence de professionnalisme et d'éthique amène une grande partie des usagers des médias à penser que l'audiovisuel de service public a une grande part de responsabilité dans la survenue des crises en Côte d'Ivoire. Les dérives et les dérapages des journalistes sont souvent l'expression de la volonté de légitimation ou de délégitimation d'un pouvoir en place ou de celui qui se lance à la conquête du pouvoir (Zio, 2012). (...), *d'autres au contraire, estiment qu'il y a un musèlement total ; mieux, un traitement partiel et partisan des informations à la télévision au seul profit du parti au pouvoir. Qu'en est-il exactement et comment y remédier au cas échéant ?* (Kahou, 2019).

30

Afin d'aborder cette problématique, la RTI a procédé à la création d'un poste de médiateur en son sein dont le rôle est de veiller au maintien de la fonction régaliennne du média de service public. La médiation de l'information réagit par voie de saisines des auditeurs et téléspectateurs. C'est à la lumière de cette réalité, que des responsables de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA), soulignent que l'on assiste à une « *régression professionnelle* [du métier de journaliste]. [La responsabilité des journalistes] *devient ainsi redoutable. La médiation vient à point nommé.*

*La médiation a pour mission de faire de la régulation interne à la RTI et cette action doit s'inscrire dans les questions d'éthique essentielles pour la survie de l'audiovisuel* » (RTI, 2015, p.20).

Aussi, le Conseil National de la Presse (CNP) estime que :  
« *L'avènement de la médiation est une belle initiative. Elle est porteuse d'espoir parce qu'elle peut aider au retour d'un professionnalisme vrai. Elle s'avère indispensable pour une presse crédible* ». (RTI, 2015, p.20).

Cependant, cette méthode de saisines pratiquée ne parvient pas à résoudre la problématique du traitement impartial de l'information. Cet organe dont la création a été saluée par les acteurs et les téléspectateurs est critiquée pour ses actions ne concourant pas toujours au traitement impartial de l'information

Cette étude se propose de montrer l'importance de la médiation sur les antennes de la RTI. De cet objectif principal, nous avons dégagé les objectifs secondaires suivants :

- Examiner le rôle de la médiation en vue de déterminer en quoi elle, d'une part peut être un moyen de respect de la déontologie et des règles éthiques par les journalistes et d'autre part contribuer à la diffusion d'information politique d'intérêt public ;
- Démontrer que la crédibilité de la RTI passe les observations des auditeurs et téléspectateurs consignées dans les rapports annuels de la médiation.

Cette étude est structurée autour d'une introduction, de la formulation du problème, l'identification des questions de recherche, d'un positionnement théorique, d'une méthodologie, des résultats et discussions et enfin, d'une conclusion.

## **2.- La théorie des usages et gratifications (Katz, 1959)**

Le courant des usages et gratifications (Katz, 1959), se consacre aux utilités et satisfactions que les individus

## **L'autorégulation de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI) au prisme de l'information politique et du jeu démocratique en Côte d'Ivoire.**

retirent ou non des messages qui leur sont dispensés. La nouvelle perception opérée par Katz et ses pairs les a conduits au cours des décennies suivantes à multiplier les études pour observer les pratiques et attentes des lecteurs, auditeurs ou téléspectateurs. La théorie des usages et gratifications a permis de démontrer que les individus utilisent les médias pour des fins de recherches d'informations (O'Keefe et Sulanowski, 1995). Elle reconnaît au récepteur un contre-pouvoir (Awad, 1995). Dans une optique épistémologique critique et prospective, cette recherche qualitative explore les critiques, observations, réactions des publics contenus dans les rapports annuels et leur perception de l'autorégulatrice sur le contenu de l'information.

Esquenazi (2014, p.13) définit le discours médiatique comme « *un objet produit par une catégorie d'acteurs sociaux et soumis à des nécessités professionnelles, dont le rôle spécifique est de représenter la réalité du monde d'une façon acceptable pour des publics déterminés* ». La réalité sociale publicisée par le discours médiatique pousse le chercheur à questionner la réception et les interprétations qu'il provoque.

L'interaction entre les publics et les médias audiovisuels de service public créée par l'entremise de la médiation forment leurs discours sur les informations médiatiques reçues. Interroger la réception vise ici à démontrer l'autonomie des publics face aux produits médiatiques. Car leur reconnaissant une force critique. Les études de la réception ont relevé une image du public ayant une faculté d'analyse et d'interprétation de l'objet médiatique qu'il reçoit. Si l'on s'en tient à la théorie de la réception développée par Rosenblatt (1994), elle affirme que le texte n'est pas inerte, que l'on dialogue avec lui en fonction de son propre contexte, de son sexe, de son origine ethnique, de notre âge, voire de notre lieu de résidence. L'analyse de la réception permet en quelque sorte de restituer la parole aux publics que l'on pourrait croire confinés dans leur silence (cette parole n'étant

souvent pas publicisée) et afin de saisir la circulation sociale du sens.

### **3.- Matériels et méthodes de recherche**

Les techniques de recherche mobilisées sont l'étude documentaire et l'observation directe.

Le terrain de l'étude est l'ensemble des locaux de la RTI avec comme espace d'étude l'organe de médiation de ce groupe de presse. Cet espace est dédié à la réception et au traitement des plaintes et critiques faites par les publics récepteurs des programmes de la RTI. La population est constituée par l'ensemble des auditeurs et des téléspectateurs dont les courriers sont résumés dans les rapports annuels de la médiation.

S'agissant de l'étude documentaire, il s'agissait de mener une analyse de contenu sur un corpus de huit (8) rapports annuels de la médiation de la RTI de 2015 à 2022. Ces rapports ont facilité le suivi des plaintes et critiques synthétisées des auditeurs et téléspectateurs de la RTI. La grille d'analyse ou de lecture est centrée sur les thématiques abordées et la qualité des plaintes observées dans les rapports collectés. L'observation directe étude a consisté en notre présence effective au sein de l'organe de médiation en tant qu'observateur du fait social sur la période comprise entre janvier et décembre 2022. Le recours à cette technique nous évite de passer par des informateurs quelle que soit la matière dont nous aurions pu solliciter leur collaboration.

### **4.- De la relation entre médias, politique et démocratie**

Cette section nous permet d'aborder la la politique et la médiation d'une part, et d'autre part, la conceptualisation de la médiation de l'information.

#### **4.1.- Information politique, démocratie et médiation de l'information**

L'information politique est une notion couramment utilisée dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société, de la communication politique et du journalisme. L'information est avant tout une production de sens (Mattelart & Piemme, 1980). Elle peut désigner le compte-rendu de faits nouveaux qui intéressent ou affectent le public (Azokpota, 2007). Selon Jacques Gerstlé (1998), l'information rend accessible au public certains objets (faits, déclarations, évaluations) qui de par leur visibilité deviennent des références pour juger les acteurs et les situations.

La politique quant à elle renvoie par son étymologie à la Grèce ancienne « Politikè » où « polis » désigne la cité organisée et définit l'art de gouverner le bien commun. C'est un terme polysémique puisqu'il peut avoir plusieurs sens. Il peut désigner la politique au sens le plus strict : compétition entre acteurs politiques, partis politiques et renvoie également à un ensemble d'idées qui sert à la prise de décision. L'information politique est toute nouvelle qui porte sur la gestion de la cité. Elle implique le traitement de sujets dans le cadre strictement politique. Elle couvre le champ de l'actualité politique et les sujets traités et les différents reportages ainsi apportés tendent à éclairer le jugement des citoyens. L'information politique est la transmission des messages et des idées à des fins politiques. Notons que les médias, relais privilégiés de l'information politique, assurent la circulation des opinions, leur confrontation et leurs limites ou insuffisances et sont l'expression de la démocratie. Le contexte de notre étude, la démocratie se caractérise par des médias audiovisuels de service public libres et ouverts à tous. C'est à dire pouvant être critiqués vis-à-vis du pouvoir et de l'opposition politique, et ce dans le respect des lois.

L'ouverture des médias de service public à tous sans distinction politique, religieuse, ethnique modifie de façon profonde les relations entre les professionnels de l'information et les citoyens. Elle est gage de crédibilité et de confiance pour bon nombre de citoyens, qui émettent des réserves quant à l'objectivité et à la fiabilité des informations véhiculées par les médias audiovisuels publics surtout en matière de politique. Cette vision de l'audiovisuel de service public nécessite la mise en place de structures d'encadrement. D'où la création de la médiation de l'information le 31 juillet 2014. La médiation de l'information est un espace éthique et déontologique pour améliorer les pratiques journalistiques. Elle est perçue comme une reconnaissance de la parole du téléspectateur et de l'auditeur qu'elle soit positive ou négative (Corroy et Gonnet, 2008). Elle se veut comme un lieu d'écoute et d'explication des cas soulevés par les usagers des médias audiovisuels sur les questions de traitement de l'actualité (Noyer, 2009 p.21).

C'est à juste titre que Noyer (2007, p.17) affirme que :

*« à cette fragilisation croissante de [de la légitimité des médias publics] aux yeux du public, on tente de trouver remède par l'expression du public lui-même, dans un mode d'attention particulier aux questions spécifiques-et parfois récurrentes-sur lesquelles se fixent ses critiques ».*

#### **4.2.- Conceptualisation de la médiation de l'information**

Le vent de démocratisation impulsé par le discours politique du 21 juin 1990 tenu à la Baule (France) par François Mitterrand sort les médias audiovisuels de service public du système monopolistique depuis l'accession des pays africains à l'indépendance (Tudesq et Nedelec, 1998). Cela sous-entend une ouverture à toutes les activités politiques des différent (es) branches ou partis politiques.

## **L'autorégulation de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI) au prisme de l'information politique et du jeu démocratique en Côte d'Ivoire.**

De plus, des débats sur la légitimité de certains choix journalistiques, sur l'adoption de certains modes de traitement ont de tous temps agité, à l'interne et à l'externe, les rédactions de beaucoup de médias, audiovisuels qu'ils soient privés ou publics. La nécessité de réguler pour garantir les abus des médias s'avère indispensable et partant les citoyens.

Avant de parler de médiation, la régulation des médias peut être comprise comme l'ensemble des dispositifs règlementaires et des mécanismes qui assurent le bon fonctionnement médiatique d'un pays. Comme le souligne Moustapha Samb (2019, p. 219) « *il s'agit en fait d'organes non juridictionnels chargés de réglementer le secteur, d'assurer un équilibre entre les intérêts des différentes forces, d'arbitrer au besoin entre ces intérêts et de réprimer éventuellement les infractions.* ».

36

---

La mise en place d'une médiation de l'information apparaît comme un acte particulièrement symbolique, et révélateur du lien renouvelé que l'on entend construire avec le public de ces chaînes (Noyer, 2007). Cette organisation propose pour les médias un renforcement de son rôle susceptible non seulement de répondre aux missions qui lui sont assignées mais aussi de mieux faire apparaître les valeurs qui sont celles du service public. Et c'est au sein de l'audiovisuel que la médiation apparaît comme l'une des solutions susceptibles de rendre visibles ces valeurs. On peut considérer que la médiation se présente comme une attention affirmée à l'égard du public.

La médiation de l'information audiovisuelle de l'audiovisuel de service public a la particularité de s'intéresser aux antennes de son Groupe. Celle de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne porte sur RTI 1- RTI2- La 3-RTI Bouaké-Radio Côte d'Ivoire-Fréquence 2- Radio Bouaké- RTI info. Sa présence est perçue comme un facteur de garantie et de stabilité politique

indispensable à l'unité nationale et au développement. Sa mission est de garantir le respect des textes législatifs et réglementaires applicables aux radiodiffusions et télévisions de service public : Contrôler et surveiller l'activité médiatique pour s'assurer du respect du pluralisme et de l'équilibre de l'information ; Préserver les droits du public à une information de qualité.

La médiation selon Agnès (2008) est un garde-fou efficace pour une rédaction. Elle ancre dans les esprits l'idée que certaines erreurs ne doivent plus être commises et que les publics sont de plus en plus critiques et exigeants. Noyer (2009) montre comment la mise en place d'une médiation affirme publiquement la place centrale des téléspectateurs pour la télévision publique. Elle symbolise l'expression argumentée de reproches et de griefs nécessaires à une qualité de l'information des médias de service public. Cette instance de régulation permet d'éviter l'écueil d'une totale dissymétrie où le téléspectateur muet n'est, face à l'information, que pur destinataire, sans aucun pouvoir d'être entendu. Il n'y a pas d'exercice de la démocratie sans la possibilité pour chaque individu de s'exprimer, de prendre part aux débats, de faire des propositions, d'en critiquer d'autres, d'exprimer ses besoins et ses désirs, le tout dans une réelle liberté (Monot et Simon, 1998).

## **5.- Analyse des résultats et discussions**

### **5.1.- Médiation et enjeux démocratiques**

L'audiovisuel en Afrique et par conséquent en Côte d'Ivoire reste l'un des domaines les plus assujettis au contrôle du pouvoir politique. Aujourd'hui, l'importance des médias n'est plus à démontrer dans nos sociétés (Yougbaré, 2013).

## L'autorégulation de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI) au prisme de l'information politique et du jeu démocratique en Côte d'Ivoire.

C'est le discours médiatique, notamment celui de la Radio et de la Télévision qui forge notre conception du monde et qui fonde la légitimité des faits ou actions vis-à-vis des citoyens, usagers de ces moyens de communication et d'information. L'information politique est une variable indispensable du jeu démocratique. Mais pour participer à la consolidation de la démocratie, les acteurs des médias doivent se plier au professionnalisme qui implique des exigences en fournissant une information honnête, objective et impartiale.

Si les médias audiovisuels de service public sont perçus comme des institutions de la vie démocratique, il faut qu'ils soient indépendants, responsables et eux-mêmes démocratiques. Pourtant, l'on note malheureusement quelques dérapages et déviations de la presse audiovisuelle ivoirienne durant ces dernières années, qui mettent à mal sa participation à la consolidation de la démocratie, la cohésion sociale et la réconciliation. Ces manquements professionnels se sont multipliés sur *les antennes de l'audiovisuel de service public* (Zio, 2012) avec la crise postélectorale de 2011. De part et d'autre, *les journalistes ont dû restreindre leur pouvoir d'opinion, faire place et transmettre fidèlement les messages des autres acteurs sociaux* (Demers, 1995). *Cette absence de professionnalisme fonde, une grande partie des usagers de la presse notamment audiovisuelle de service public, a une part de responsabilité non négligeable dans la crise sociopolitique ivoirienne et dans la survenue de la guerre* (Demers, 1995). La participation des individus à la vie démocratique passe par l'acquisition d'informations, car plus que tout autre système politique, le régime démocratique exige de l'individu qu'il s'informe et influence les décisions politiques.

La Radiodiffusion Télévision Ivoirienne a souvent failli à son rôle de promotion et de consolidation de la démocratie. Face à tous ces manquements observés au niveau des productions journalistiques et les défis qui en découlent, la médiation doit travailler à promouvoir les

différentes formes d'expression et d'affirmation de toutes les composantes politiques sur les médias de service public. Elle se doit d'être une tribune de promotion des règles éthiques et déontologiques dans le traitement de l'information, en vue du renforcement de la paix et de la cohésion sociale. L'objectif de cette structure de régulation interne doit être de veiller à ce que toutes les sensibilités politiques se reconnaissent dans la RTI et que les opinions soient réellement plurielles, afin d'aider les téléspectateurs ou les auditeurs à une bonne appréhension des thématiques proches de leurs préoccupations en période ordinaire ou électorale. Or, malgré la présence d'un service d'autorégulation, l'on constate de nombreuses plaintes et critiques vis-à-vis des informations véhiculées par la presse audiovisuelle de service public.

Le déficit voire la quasi-inexistence de débats contradictoires dans ces médias publics pose un problème, car l'expression plurielle participe à l'émergence d'une véritable société démocratique. L'ambition d'informer les citoyens à travers un contenu de qualité, faut-il le rappeler, constitue l'une des raisons d'être des radiotélévisions de service public. Les grands principes de la mission de service public sont la diversité, le pluralisme, la qualité de l'information et le respect de la démocratie. Il s'agit pour la médiation, en collaboration avec les responsables des médias audiovisuels publics, de travailler à ce que tous les citoyens aient un accès équitable à leurs ondes et leurs antennes. C'est précisément ce à quoi est invitée la médiation :

- Garantir le pluralisme et l'accès équitable à tous les médias publics à travers la mise en place d'un cadre réglementaire ;
- Aider les responsables de la RTI à poursuivre leurs efforts en matière de bonne gouvernance, notamment en favorisant et en encourageant la diversité et la représentativité des différents

## **L'autorégulation de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI) au prisme de l'information politique et du jeu démocratique en Côte d'Ivoire.**

courants de pensées à travers des contenus de qualité.

Le pluralisme cherche à donner à la liberté plus de réalité. Il constitue la seule arme contre la monopolisation de la parole. Et c'est justement ce qu'il faut pour la satisfaction du droit des publics à une information pluraliste. Le faisant, la presse audiovisuelle de service public ouvre aux Ivoiriens les voies de la participation. La participation, c'est le fait que les Ivoiriens s'approprient leur radio et leur télévision. Cela nécessite un nouvel ordre de relations qui s'instaure entre la RTI et son public par l'entremise de la médiation.

### **5.2.- Autorégulation et qualité des informations des chaînes audiovisuelles de service public**

La mission d'information du citoyen propre au journalisme est génératrice de droits et devoirs. Le droit des publics à une information de qualité, complète, libre, indépendante et pluraliste, rappelé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), guide le journaliste dans l'exercice de sa mission. Cette affirmation de la DUDH attribue au journaliste une mission cruciale, celle d'assurer une série de droits que lui confient les citoyens. Il y a là une responsabilité au sens de Ricœur (2001), chose fragile et précieuse qu'un individu confie à autrui. Les reproches faits aux professionnels de l'information de la RTI portent sur les atteintes à l'éthique et à la déontologie, véritables défis pour les médias de service public et la médiation. Énonçant les enjeux de l'éthique et de la déontologie en journalisme, Hervé Bourges, *journaliste et dirigeant de l'audiovisuel français et ancien président du Conseil supérieur de l'audiovisuel* écrit que : « Nous sommes avec l'information au cœur de la dialectique du service public ; en effet, si un journal d'information ne recueille pas une audience significative, s'il n'est pas suivi, il perd son objet, son efficacité sociale et politique, au sens noble du terme » (Ricœur, 2001, p. 107).

En informant sur des événements d'intérêt publique, politique, économique et social, la RTI aide les citoyens à être éclairés sur les réalités socio-politiques du pays et ainsi jouir de leur droit à l'information, qui constitue l'un de leurs droits fondamentaux. Dans l'audiovisuel de service public ivoirien, ce droit du public à l'information s'exerce avec quelques difficultés, dans un contexte médiatique lui-même parfois ambigu et confus où les intérêts politiques et économiques l'emportent sur les principes d'éthique et de déontologie. Le non-respect de ces principes éthiques et déontologiques empêche les médias et leurs acteurs de mieux jouer le rôle qui leur est assigné dans une société en pleine démocratisation.

L'élaboration et l'application des règles et principes déontologiques constituent pour les professionnels, une condition et une garantie d'autonomie et de liberté. Sans nier les difficultés d'instauration d'une telle déontologie du journalisme, on voudrait cependant en souligner aussi ici les avantages et la nécessité. Si les journalistes ne savent ou ne veulent pas, par la voie de l'autorégulation, déterminer des règles et fixer eux-mêmes des limites nécessaires aux abus de leur liberté, ils ouvrent la voie aux interventions extérieures, bien plus dangereuses – parce que pas toujours adaptées – pour leurs propres libertés, mais aussi la qualité de l'information diffusée et du service rendu au public et qui est, finalement, ce qui compte véritablement. Expression du sens des responsabilités et du souci d'assurer un service de qualité dans l'intérêt public.

La déontologie ne peut être le fait des seuls professionnels (journalistes et employeurs). Non seulement, pour paraphraser une formule célèbre, parce que l'information est une chose trop sérieuse pour être confiée aux seuls informateurs, ou parce que ceux-ci ont besoin d'un tiers arbitre dans leurs possibles désaccords, mais aussi et surtout et bien plus fondamentalement parce que c'est la qualité du service rendu au public qui importe. *« L'engagement d'accepter de se conformer à certains principes*

## **L'autorégulation de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI) au prisme de l'information politique et du jeu démocratique en Côte d'Ivoire.**

*déontologiques et de participer à de telles réflexions pourrait se manifester, comme dans d'autres domaines, par l'apposition d'un label » (Derieux, 1996, p. 9).*

### **5.3.- Responsabilité sociale de la RTI et valeurs inhérentes au journalisme**

La mission d'information du citoyen propre au journalisme est rattachée à des normes fondamentales en vue de produire une information de qualité. Il s'agit de mettre en relation les pratiques des journalistes avec l'éthique et la déontologie. Le rapport de l'Observatoire de la Déontologie de l'Information (2015, p.2) stipule que l'objectivité implique au journaliste d'éviter de surfer sur les préjugés et les clichés à la mode, de préférer le brillant de la forme à la solidité de l'information ou encore de mélanger son point de vue avec la présentation des faits. L'objectivité journalistique est en quelque sorte l'abstraction pour le journaliste de ses propres idéaux, de ses croyances et de ses valeurs pour donner l'information telle qu'elle lui a été présentée, sans biais et sans interprétation de sa part (Martel, 2018).

42

---

L'objectivité est considérée comme une des conditions essentielles à la crédibilité des journalistes et des médias au sein desquels ils exercent. Cette vertu de crédibilité évoque les devoirs de rigueur et d'exactitude incarnés dans les règles déontologiques. Le journaliste ne saurait se soustraire aux exigences de rigueur et d'exactitude que lui impartissent sa fonction et sa responsabilité d'informateur aux publics. Elles sont des caractéristiques associées à la démarche intellectuelle, nécessaires à la qualité des logiques et des interprétations qui fondent et dictent leurs comportements professionnels (Brunet, 2002, p.181). Cela suppose une totale indépendance par rapport à toutes les parties avec lesquelles, il traite, tant en amont qu'en aval de l'information, d'où l'exigence de l'intégrité qui doit se traduire notamment par l'absence de conflits d'intérêts.

L'intégrité journalistique se résume à : écrire quelque chose qui dépasse la rumeur, ce que tout le monde dit ; quelque chose qui soit suffisamment réel pour accrocher les publics ; quelque chose qui présente un intérêt pour tout le monde. Elle ne peut aller sans l'équité avec son corollaire d'impartialité. L'équité et l'impartialité exigent de respecter les différents points de vue sur une même question, afin de maintenir un équilibre entre les parties. Est jugée équitable, l'information qui rapporte les faits pertinents, reflète sans parti pris les points de vue et traite avec dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements (Bernier, 2005). À cela s'ajoute, l'honnêteté qui renvoie le journaliste à son code de déontologie qui lui interdit d'user de sa plume, de son micro ou encore de sa fonction de faiseurs d'opinions, pour régler des comptes ou pour se faire justice. Son but est de favoriser un journalisme plus juste, d'encourager la liberté responsable de la presse audiovisuelle surtout des médias de service publics.

## **Conclusion**

Les médias audiovisuels de service public en Côte d'Ivoire bénéficient d'une attention particulière depuis la crise de 2011. Cette attention s'est manifestée par plusieurs actions notables, dont la création d'un service de régulation interne. Les organes de régulation ou d'autorégulation et plus récemment la médiation de l'information audiovisuelle de la RTI ont été créées pour une professionnalisation du métier de journaliste. -Dans un contexte de crédibilisation décroissante de l'information, une instance de régulation interne peut apparaître comme un instrument utile à l'amélioration de la qualité de l'information. La médiation audiovisuelle, est pris dans ce cadre comme organe de régulation interne et faisant fonction de juridiction d'appel lorsque le consommateur n'est pas satisfait du traitement de l'actualité de son organisation.

## L'autorégulation de la Radiodiffusion télévision ivoirienne (RTI) au prisme de l'information politique et du jeu démocratique en Côte d'Ivoire.

Sans toutefois omettre, le fait que la médiation peut être considérée comme un lieu de réflexions sur les pratiques journalistiques, déontologiques et éthiques. Cette organisation traduit la responsabilité et l'adhésion des professionnels des antennes de la RTI à des valeurs : l'honnêteté, la transparence, l'indépendance et le pluralisme de l'information. L'analyse des différents rapports d'activités de la médiation, nous montre qu'elle est souvent compromise par des questions politico-économiques qui ne leur donne pas une véritable autonomie. Par ailleurs, la neutralité des journalistes vis-à-vis des informations qu'ils diffusent, ainsi que la fiabilité des faits relatés apparaissent comme un impératif. La régulation devrait mettre aussi l'accent en amont sur la formation des acteurs des médias. Elle doit être rigoureuse, objective surtout en matière de répression. Elle ne doit pas être une restriction de la liberté mais un encadrement de l'exercice de cette liberté pour un journalisme beaucoup plus professionnel, crédible et n'altérant aucunement le jeu démocratique.

44

### Bibliographie

Agnès, Y. (2008), Les médiateurs de presse en France. *Les Cahiers du journalisme*, 18, 34-46.

Awad, G. (1995), *Du sensationnel. Place de l'événementiel dans le journalisme de masse*. Paris, France : L'Harmattan.

Azokpota, F. (2007), *Sources d'informations dans les médias : aspects théoriques et pratiques*. Cotonou, Bénin : Star Editions.

Bernier, M.F. (2021), Les journalismes : information, persuasion, promotion, divertissement. *Canadian Journal of Communication*, 47, 4. Repéré à <https://doi.org/10.3138/cjc.2022-0026>

Brunet, R. (2002), L'espace géographique. *Revue Espace géographique Belin-Reclus*, 4, 4, 181.

Corroy, L. et Gonnet, J. (2008). *Dictionnaire d'initiation à l'info-com*. Paris, France : Vuibert.

De la Brosse, R. (2013), *Médias et démocratie en Afrique : l'enjeu de la régulation*. Bruxelles, Belgique : De Boeck. Coll. Médias, Sociétés et Relations Internationales.

Demers, F. (1995), Journalistes et communicateurs au temps de l'information existentielle. *Communication et organisation*, 8. Repéré à : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/1805>

Derieux, E. (1996), Déontologie du journalisme. *Legicom*, 11, 21-24. Repéré à <https://doi.org/10.3917/legi.011.0021>

Dje Bi, K. (2019), La télévision publique en Côte d'Ivoire: moyen de gouvernance de l'Etat et objet de convoitise des organisations politiques. *Revue Baobab*, 27, 315-329.

Esquenazi, J. (2014). *L'écriture de l'actualité : Pour une sociologie du discours médiatique*. Paris, France : PUG.

Gerstlé, J. et Piar C. (2016), *La Communication politique*. Paris : A. Colin, coll. U Science politique.

Gingras, A. M. (2009), *Médias et démocratie : le grand malentendu* (3ème édition). Montréal, Canada : Presse de l'Université du Québec.

Gnonzion, C. (2012). L'éthique du contexte : la mise en scène des adaptations primaires et secondaires dans le milieu de la presse ivoirienne. *SLC*, 7(2), 194-213.

**L'autorégulation de la Radiodiffusion télévision  
ivoirienne (RTI) au prisme de l'information politique et  
du jeu démocratique en Côte d'Ivoire.**

Gnonzion, C. (2017). À propos des responsabilités philanthropiques et éthiques des entreprises de presse en Côte d'Ivoire. *Communication en Question*, 9, 60-79.

Katz, E. (1959). Mass communications research and the study of popular culture : An editorial note on a possible future for this journal, *Studies in Public Communication*, 2, 1-6.

Martel, G. (2018). *Incarner la politique*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Mattelart, A. et Piemme J.-M (1980). *Télévision : enjeux sans frontières. Industries culturelles et politique de la communication*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Monot, P. et Simon, M. (1998), *Habiter le cybermonde*. Paris, France : Les Editions de l'Atelier.

46

---

Noyer, J. (2009). *Quand la télévision donne la parole au public : La médiation de l'information dans l'Hebdo du Médiateur*. Villeneuve d'Ascq, France : Presses Universitaires du Septentrion.

Observatoire de la Déontologie de l'Information (2015). Rapport sur les journées de janvier 2015. Repéré à [https://cdjm.org/files/odi-archives/rapport\\_2015.pdf](https://cdjm.org/files/odi-archives/rapport_2015.pdf)

O'keefe, G. et Sulanowski B. (1995). More Than Just Talk: Uses, Gratifications, and the Telephone. *Sociology Journalism & Mass Communication Quarterly*. Repéré à <https://www.semanticscholar.org/paper/More-Than-Just-Talk%3A-Uses%2C-Gratifications%2C>

Ricœur, P. (2001). *Histoire et vérité*. Paris, France: Seuil.

Rosenblatt, L.M. (1994). *The reader, the text, the poem: The transactional theory of the literary work*, Southern Illinois, USA: University Press.

RTI (2015). *Rapport annuel de la médiation*. Abidjan, Côte d'Ivoire : RTI

RTI (2016). *Rapport annuel de la médiation*. Abidjan, Côte d'Ivoire : RTI

RTI (2017). *Rapport annuel de la médiation*. Abidjan, Côte d'Ivoire : RTI

RTI (2018). *Rapport annuel de la médiation*. Abidjan, Côte d'Ivoire : RTI

RTI (2019). *Rapport annuel de la médiation*. Abidjan, Côte d'Ivoire : RTI

RTI (2020). *Rapport annuel de la médiation*. Abidjan, Côte d'Ivoire : RTI.

47

---

RTI (2021). *Rapport annuel de la médiation*. Abidjan, Côte d'Ivoire : RTI.

Samb, M. (2008). Médias, pluralisme et organes de régulation en Afrique de l'Ouest. *Revue africaine des médias*, 16, 105–132.

Tudesq, A-J., Nédélec S. (1998), *Journaux et radios en Afrique au XIX<sup>ème</sup> et au XX<sup>ème</sup> siècles*. Paris, France : GRET.

Yougbaré, R. (2013), Traitement de l'information : Des journalistes burkinabè outillés sur la couverture « genre ». *LeFaso.net* du Lundi 20 Mai 2013. Repéré à <https://lefaso.net/spip.php?article54267>

Zio, M. (2012). *Les médias et la crise politique en Côte d'Ivoire*. Legon, Ghana : MFWA.